

MAIRIE DE PARNAC (Indre)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2022

Le quatre mars deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PARNAC s'est réuni en session ordinaire, salle des fêtes des 5 routes, sous la présidence de Mme Christine DEJOIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2022

Présents : Mme DEJOIE Christine, M. ALLILAIRE Laurent, Mme AUCHARLES Maria, M DEJOIE Jérôme, LEMAIGRE Nicolas, de PASTRE Jacques, AUGENDRE Fabien, Mme LIAUME Alexandra, DUFAU Marie-Thérèse, M GAUMET Jean-Louis, ZURLOHE Frank, Mme CHANTELOUP Armelle, M SOLVEL François.

Absents excusés : CABENET Gilles, LEDAIN Jean-Claude.

Pouvoirs de : CABENET Gilles à DEJOIE Christine, LEDAIN Jean-Claude à AUCHARLES Maria.

Secrétaire de séance : Alexandra LIAUME

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ANCIENNE CANTINE DES 5 ROUTES _ PLAN DE FINANCEMENT _

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confirme la présentation des demandes de subventions DETR et DSIL 2022 pour la rénovation de l'ancienne cantine des 5 routes pour un montant de 120 941 euros H.T. soit 145 129€ T.T.C.

- Valide le plan de financement suivant :
 - o DETR (50%) 60 470.50€
 - o DSIL (30%) 36 282.30€
 - o Fonds propres (20%) 24 188.20€
 - o Montant total HT : 120 941.00€

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR _ PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confirme la présentation d'une demande de subvention DETR 2022 pour l'acquisition d'un tracteur neuf pour un montant de 69 500 euros H.T. (83 400€ T.T.C.).
- Valide le plan de financement suivant :
 - o DETR (20%) 13 900€
 - o Fonds propres (80%) 55 600€
 - o Montant total HT : 69 500€

TEMPS DE TRAVAIL ANNUEL DES AGENTS COMMUNAUX

Vu l'avis favorable du comité technique du 21 janvier 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que l'organisation actuelle du temps de travail correspond à une durée annuelle de travail effective de 1 607 heures pour un agent à temps complet, y compris la journée de solidarité, soit 35h par semaine réparti sur 5 jours pour un agent à temps complet.

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la vente à l'amiable d'une partie de la parcelle communale B1606 constituée de 610m² en bordure des parcelles B1603 et B1604
- Fixe le prix de cette vente au prix de 5euros le mètre carré
- Indique que l'ensemble des coûts (bornage, enregistrement, frais de notaires et autres frais) seront à la charge de l'acquéreur

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES A UNE ASSOCIATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la mise à disposition de la salle des fêtes à l'association de danse de Celon pendant la durée des travaux de la salle des fêtes de Celon
- Fixe le tarif de cette mise à disposition à 30 euros par séance.

Questions diverses :

- Protection sociale des agents de la fonction publique :

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

- o prend acte de ces nouvelles dispositions issues de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique
 - o donne son accord de principe pour participer à l'enquête sur les intentions et souhaits des collectivités, menée par le Centre de Gestion
 - o opte pour une mise en place de ces dispositions à compter de 2025.
- Le marché dominical va être renouvelé tous les premier dimanche du mois d'avril à octobre inclus.
 - Le marché des producteurs aura lieu le 23 juillet 2022
 - Le repas partagé est fixé au 16 juillet 2022
 - Le bureau de vote est organisé pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril prochains.
 - Le club de foot envisage la création d'une tribune au stade municipal.
 - Le SMABCAC programme le recensement des sources, fontaines et lavoirs de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10